



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 juillet 2004

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, FAUL, ARGANT, SEROT, Adjoint
MM. SCHLOSSER, ADRIAN, WAGNER, Melle ORGEL, Mmes NEY,
FIKUART, MM. WEIL, PIERSON, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FIKUART qui donne procuration à M. SEROT

ORDRE DU JOUR :

Adoption du P.V. de la séance du 12.05.2004

1. Enquête relative à une installation classée – HOLCIM.
2. Immeuble BOUR – Demande de subvention européenne.
3. Acquisition d'un panneau d'information – Emprunt.
4. Vente d'herbe 2004.
5. Travaux Rue Dr Marchal.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai est adopté à l'unanimité.

1. Enquête relative à une installation classée – HOLCIM.

Le maire soumet au conseil municipal l'arrêté préfectoral n° 04/04 du 15/04/2004 portant ouverture d'une enquête relative à une autorisation sollicitée par HOLCIM – Cimenterie de HEMING, pour l'implantation d'une installation de concassage-criblage mobile pour la production de granulats.

Il rappelle qu'une réunion d'information s'est tenue à la salle des Fêtes de Héming le 19 mai 2004 et qu'il a rencontré le commissaire-enquêteur lors d'une permanence à Lorquin, au cours de laquelle il a fait les remarques suivantes :

Sur le plan paysager :

La ligne de crête située sur le front de taille à Lorquin au lieudit « Les Grandes Raies » a une altitude d'environ 340 ml qui devra être rétablie après exploitation des matériaux, à l'horizon 2006-2010.

Ceci devra être pris en compte prioritairement compte tenu d'un habitat dense à Lorquin et de la proximité du Collège (400 élèves). Cet aspect est important, car exploiter 250.000 t/an de granulats sera la cause d'un déficit de volume en remblai.

Circulation des véhicules vers la RN4 :

L'importance de ce site industriel ajouté à l'existant (Colas, etc..) motive les services de l'Etat, à prendre en compte, dans le cadre de la DUP relative à l'aménagement de la RN4 à 4 voies Héming-St-Georges, la création d'un échangeur à l'Ouest de la commune de Héming en direction de NANCY, sur lequel la RD41 serait raccordée afin de :

- supprimer le trafic de la commune de HEMING
- désenclaver LORQUIN, chef-lieu de canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne au maire acte des remarques émises au registre et émet un avis favorable au projet d'implantation d'une installation de concassage-criblage à Héming.

2. Immeuble BOUR – 37, rue Général Leclerc – Demande de subvention Européenne.

Le conseil municipal, dans sa séance du 12 mai 2004 a décidé l'acquisition de l'immeuble BOUR cadastré section 1 n° 79 lieudit « La Bridolée n° 116 » avec 182 m2 en vue de le démolir pour créer un parking.

La démolition de cette ruine située au centre du village contribuera à améliorer le paysage urbanistique du quartier en pleine rénovation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'étude notariale de Lorquin

- autorise le maire à confier la démolition à l'entreprise STRUBEL selon devis du 28/06/2004
- autorise le maire à solliciter une subvention européenne au titre du FEOGA – Action D7 -3
- sollicite l'avis du C.A.U.E.
- arrête le plan de financement de l'opération conformément au tableau joint ci-dessous :

	Montant prévisionnel	D.G.E.	EUROPE	Conseil Général	Commune
Acquisition (achat + frais de notaire)	25.400	NON	NON	NON	25 400
Démolition y compris	14.486	NON	5 794 (40%) après avis CAUE	NON	8 692
Etat des lieux avant travaux et modifications réseaux aériens	3.500	NON	1 400	NON	2 100
Aménagement parking	8.814	OUI	NON	2 996 (34%)	5 818
Imprévus	1.500	NON	NON	NON	1500
TOTAL	53 700		7 194	2996	43 510

- autorise le maire à réaliser cette opération et à effectuer toutes les dépenses en résultant.

3. Acquisition d'un panneau d'informations – Emprunt.

Le maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un panneau d'informations destiné aux services publics et aux associations qui serait apposé sur le mur de la rue Dr Marchal, au carrefour rue Général Leclerc, rue des Vosges, rue Dr Marchal selon devis CESATEC à Frontigny pour un montant de 8.970 € T.T.C.

Le Crédit Mutuel de Lorquin demande à être un partenaire et se propose d'allouer une participation de financière annuelle de 1.500 €.

Les crédits nécessaires à cette acquisition n'ont pas été prévus au B.P. 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise l'acquisition dudit panneau d'informations
- autorise la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 8.970 €
- autorise le maire à signer le contrat de prêt indexé EURIBOR à 3 mois + marge de 0,25 sur 6 ans ainsi qu'aux conditions générales.
- ouvre les crédits nécessaires au compte 2188/188
- autorise le maire à signer une convention de partenariat avec le Crédit Mutuel qui, en contrepartie de sa participation financière sera également autorisé à implanter une borne publicitaire sur le domaine public, à proximité de la pharmacie- rue Général Leclerc ainsi qu'une autre à proximité du futur lotissement, Route de Xouaxange.
- autorise le maire à signer les conventions de partenariat à venir.

4. Vente d'herbe 2004.

Après avoir demandé à M. WAGNER de quitter la salle des délibérations, le maire donne connaissance au conseil municipal du résultat de la vente d'herbe 2004, à savoir :

- Mme FIKUART Pierrette – Lot 1	:	231 €
- M. WAGNER Raymond – Lots 2 et 3	:	185 €
- M. RIQUET Philippe – Lot 1	:	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à recouvrer le produit de la vente d'herbe selon les offres suivantes :

Lot 1 : Mme FIKUART Pierrette
 Lots 2 et 3 : M. WAGNER Raymond

5. Travaux Rue Dr Marchal.

Le maire informe le conseil municipal, qu'il ne sera pas possible de réutiliser les pierres existantes qui représentaient peu de volume et dont beaucoup étaient crépies, comme prévu au marché, pour couvrir les murs de parement de la rue Dr Marchal.

Aussi, sur proposition de la commission des travaux, rendue sur place le samedi 26 juin 2004, il a été décidé de les remplacer par des pierres de parement de type plaquettes en pierres calcaire de l'Yonne.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal autorise la modification des travaux projetés.

6. Divers.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de la schématique du plan canicule 2004. Il est demandé aux conseillers de recenser les personnes vivant seules et de les signaler en mairie.
- de la suppression de la benne à ordures à proximité du cimetière depuis l'ouverture de la déchetterie à Nitting.
- des comptes-rendus des conseils d'école élémentaire et maternelle.
- du montant de la vente du mobilier de la Salle des Fêtes qui s'est élevé à 1.465 €.
- de la labellisation du Club de Lutte depuis le 01/01/2004.
- de l'invitation du Conseil Général à une réunion d'information et d'échange sur la ressource en eau qui aura lieu le 08/07/2004 à la Préfecture de Metz.
 M. Argant, adjoint représentera la commune et M. Clément, Maire de Niderhoff, Vice-Président du Syndicat des Eaux représentera le Syndicat.

- des remerciements de la Sportive Lorquinoise ainsi que sa demande d'installer des douches dans les locaux du Pré de la Dame. Sachant qu'il n'y a pas de possibilité de se raccorder au réseau d'assainissement, le conseil municipal décide de surseoir à cette demande dans l'immédiat.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h.